**FORUM DES QUESTIONS**

**Partie de Mme Joane Allard : la sanction des études**

**Questions en lien avec la formation générale des adultes**

1. Est-ce que pour EXAMEN SEULEMENT dans le cadre de la reconnaissance des acquis, les mêmes mesures adaptatives s’appliquent que pour les adultes en mode fréquentation?

**Pour examen seulement, comme il n’y a pas eu de mesures d’adaptation pendant l’apprentissage qui ont été mises en place, il faut donc une autorisation de la DSE.**

1. Est-ce à dire que les adultes autodidactes ne pourront pas bénéficier de mesures d'adaptation pour leurs examens?

**Pour les personnes autodidactes qui n’ont pas bénéficié de mesures d’adaptation pendant l’apprentissage, il faut une autorisation de la DSE.**

1. Doit-on appliquer les mêmes principes de dérogation ou peut-on appliquer des principes locaux de la première à la troisième secondaire?

**Ces normes et modalités appartiennent à la direction du CEA**

1. Lorsqu'on autorise 50% plus de temps pour un examen, doit-il être fait dans la même journée, même s'il a été scindé en plusieurs parties?

**Oui**

1. Si l'on scinde un examen en 2 parties et que l’adulte n’a pas été en contact avec la 2e partie, est-ce que l’on a besoin d’un accompagnateur en tout temps?

**Oui**

1. Lorsqu’un examen comporte 2 parties distinctes (indiqué comme tel) peut-on séparer la passation?

**Il faut voir le guide d’administration et ce que cela implique**

1. Questions pour TENS: est-il autorisé d'augmenter la taille de la police, avoir un accompagnateur? ou une demande préalable à la Sanction est nécessaire?

**Une demande d’autorisation est nécessaire en tout temps (voir chapitre 5)**

1. Autre question pour TENS: aucun temps limite prescrit... y a-t-il malgré tout une limite?

**Il y a un temps limite prescrit pour chaque test :**

**\* Français grammaire (obligatoire) : 90 minutes  
 \* Français compréhension d'un discours écrit (obligatoire) : 90 minutes  
 \* Anglais (optionnel) : 90 minutes  
 \* Mathématique (optionnel) : 150 minutes  
 \* Sciences humaines (optionnel) : 90 minutes  
 \* Sciences économiques (optionnel) : 90 minutes  
 \* Sciences de la nature (optionnel) : 90 minutes**

**Les cinq tests choisis incluant une éventuelle reprise à l’un ou l’autre des tests choisis doivent être complétés dans un délai maximum de 6 mois après la date d’administration du premier examen. Si un candidat échoue la reprise, il n’est admissible que douze mois plus tard. (Chapitre 6 section 6.6.5**

1. S'il ne voit pas les autres parties de l'examen, la confidentialité est-elle respectée? Un examen de 7h peut être long pour un élève en difficulté?

**Les parties peuvent être liées, c’est du cas par cas et il y a les échanges avec les pairs à considérer…**

1. Est-ce que l’on peut jouer avec les modalités de passation d’examen en français compréhension de texte  et production écrite de la première à la troisième secondaire, car ils ne sont pas édictés tout en respectant une rigueur et une cohérence avec les attentes de fin de cours?

**Ces normes et modalités appartiennent à la direction du** **CEA**

1. Pouvons-nous apporter des précisions oralement lors d’un examen?

**Non**

**Questions en lien avec la formation professionnelle**

1. Avant l'admissibilité à un programme, il semble contraire aux droits et libertés de cette personne de ne pas l'admettre à ce programme?

**Il faut être conscient que si un adulte a des besoins particuliers et qu’il ne pourra réaliser plusieurs compétences possiblement que le choix du métier ne soit pas approprié pour lui. Il est de votre responsabilité d’en discuter avec lui, de le diriger vers un autre métier plus approprié ou à la rigueur de faire valoir qu’il est possible qu’il n’obtienne jamais le diplôme espéré.**

1. Concernant la transmission d'informations sur les compétences à maîtriser pour exercer un métier, qui doit faire cette démarche avec l'élève? La FP, la FGJ?

**La formation professionnelle pour le programme de formation professionnelle**

1. Lorsqu’il est question de mesures d’adaptation, comme discuté aujourd’hui, les exigences d’évaluation et la nature de l’apprentissage ne devraient pas être modifiées. Attendu ce préalable, je ne comprends pas qu’on doive faire la démonstration que l’élève est en mesure d’exercer son métier malgré ces adaptations…

Peut-on nuancer la notion de mesures adaptatives VS dérogation en FP?

**Une dérogation est une demande d’exemption d’une ou plusieurs compétences exigées par la ministre. Les mesures d’adaptation sont un soutien à l’apprentissage, à la rigueur à l’administration de l’épreuve, mais la mesure offerte ne l’exempte pas de l’épreuve.**

1. Concernant la prolongation du temps des épreuves, dans les épreuves pratiques en FP est-ce que le maximum de temps alloué demeure le même?

**Il faut se référer à la description du programme FP et le temps n’y est pas prescrit… Cela devient le JUGEMENT de l’organisme en considérant les exigences du métier.**

1. Comment traiter le dossier d'un élève en FP qui atteint les compétences d'un programme, mais dans un délai total de formation dépassant la durée prévue EX.: programme de 1800 heures fait en 2700 heures?

**Question de financement**

1. Doit-on faire une demande d'adaptation si un élève en FP a besoin de plus de temps pour augmenter la durée totale de sa formation?

**En lien avec les questions 4 et 5**

1. Est-ce que nous ne pouvons plus faire une demande d'exemption en FP?

**C’est du cas par cas**

1. Est-ce qu'on reconnaît des élèves EHDAA en FP?

**C’est du cas par cas**

1. Peut-on donner des mesures adaptatives à des élèves qui n'ont pas de diagnostic, mais qui présentent des manifestations?

**C’est du cas par cas**

1. Pour les élèves en FP et qui ont déjà utilisé des moyens d'adaptation, doit-on obligatoirement faire une demande ou des décisions du centre peuvent être prises?

**C’est du cas par cas en tenant compte du chapitre 5 (épreuve locale gérée localement / épreuve ministérielle à présenter à la D.S.E.)**

1. Les règles ont changé, il y avait des adaptations possibles sans dérogation, elles ne sont plus là! Pourquoi?

**Se référer à la description du programme FP et au chapitre 5, c’est du cas par cas**

1. Y a-t-il un guide en ligne où l’on peut accéder aux informations concernant les préalables à l’admission et les critères d’évaluation en FP pour la clientèle ayant des besoins particuliers?

**Le responsable de la sanction FP de l’organisme scolaire peut contacter le responsable du programme à la direction des programmes et de la veille sectorielle (DPVS) au secteur de la formation professionnelle et technique et de la formation continue au MELS**

1. Faut-il faire la demande pour chacune des compétences évaluées distinctement?

**Une demande par adulte.**

1. Est-ce qu'il y a un modèle type pour le présenter une demande? Préciser les informations essentielles requises svp.

**Prévu au chapitre 5**

1. Est-ce que qu'il y aura un formulaire éventuellement pour faire une demande de modification? **Non**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Partie de M. Jean Chouinard : les outils technologiques**

1. Pour la FGA, à part WordQ, pouvez-vous nous donner d'autres exemples d'outils d'aide à la lecture et l'écriture s.v.p.?

**Pour nommer quelques exemples d’outils : Antidote, Dictonnaire électronique (Lexibook, Franklin), outils de correction de Word, SmartPen, Balabolka, Dspeech, Inspiration, C-Map, FreeMind, Wordle, Natural Reader, Wody, Médialexie.**

**Pour nommer des fonctions : prédiction de mots, synthèse vocale, suivi dynamique du mot lu, correcteur et réviseur orthographiques, dictionnaires, reconnaissance vocale…**

**Pour plus d’informations, je vous invite à consulter notre site à l’adresse suivante :**

[**http://www.recitadaptscol.qc.ca/spip.php?article313**](http://www.recitadaptscol.qc.ca/spip.php?article313)

**Et la présentation PowerPoint : Un besoin, un outil, une valeur ajoutée à l’adresse suivante :** [**http://www.recitadaptscol.qc.ca/ecrire/FCKFiles/File/aides/aidesEcriture/ADOQ09/ADOQ09.ppt.htm**](http://www.recitadaptscol.qc.ca/ecrire/FCKFiles/File/aides/aidesEcriture/ADOQ09/ADOQ09.ppt.htm)

1. Pourrait-on avoir des exemples de stratégies métacognitives?

**Les aides à l’écriture sont un excellent complément à une approche métacognitive pour 3 raisons : à cause de l’effet miroir, des traces qu’elles laissent et du questionnement qu’elles favorisent. Dans tous les cas, elles favorisent la prise de conscience et l’utilisation de stratégies pour corriger la situation. Je vous invite à consulter le site MétaTIC que nous avons développé :** [**http://recit.org/metatic/**](http://recit.org/metatic/)

**J’ai également commis quelques articles sur les aides à l’écriture et la métacognition qui vous permettront de mieux comprendre l’apport des TIC pour soutenir une pédagogie réflexive. Voir à l’adresse suivante :** [**http://www.recitadaptscol.qc.ca/spip.php?rubrique84**](http://www.recitadaptscol.qc.ca/spip.php?rubrique84)

1. Qui est responsable de donner la formation à l'élève pour qu'il soit suffisamment habile dans son utilisation?

**Il s’agit d’une responsabilité partagée : l’enseignant doit collaborer, l’élève doit également investir de son temps dans l’appropriation des outils, les animateurs RÉCIT des secteurs des Adultes ou Professionnel peuvent également être mis à contribution pour former des groupes d’élèves, les autres intervenants (orthopédagogues, conseillers pédagogiques) peuvent également contribuer à cette démarche pour montrer à l’adulte comment utiliser efficacement les aides. Si les secteurs des Adultes et Professionnel décident de donner une place importante aux aides à l’écriture, il leur faudra considérer l’ajout de ressources humaines à ce volet.**

1. Qui donne le soutien à l'élève pour apprendre à utiliser les outils d'aide technologique?

**C’est un travail de collaboration entre les enseignants et les services complémentaires (cons. pédagogique, orthopédagogue)**

1. Un nouvel outil pourrait s'ajouter: la souris numériseur très pratique pour les dyspraxiques. Peut-on l'inclure au même titre que le crayon?

**Tout à fait. La numérisation devient une fonction d’aide importante pour rendre les documents en format papier disponibles en format numérique pour permettre aux adultes de se servir de leurs aides à l’écriture. Il faut s’assurer que les documents numérisés soient convertis en textes numériques accessibles à l’aide d’un logiciel ROC (reconnaissance optique de caractères).**

**Il existe les numériseurs traditionnels de type « pleine page » qui sont des périphériques qu’on branche à l’ordinateur ; certaines imprimantes possèdent la fonction numérisation. Il existe aussi des numériseurs ligne par ligne (C-Pen) ou par balayage du texte telle la souris munie d’un module numériseur (sous la souris).**

1. Concernant la reconnaissance vocale, pourrait-on utiliser cette aide pour une personne sourde en situation d'écoute?

**Si l’intention est de permettre la traduction simultanée d’un locuteur en convertissant ce qu’il dit en texte numérique, la réponse est non. Pour être efficace, la reconnaissance vocale doit respecter certaines normes par exemple, parler en suivant les règles syntaxiques correspondant à l’écriture. Un locuteur ne suit pas nécessairement ces règles lorsqu’il parle : il y aura des hésitations, des temps d’arrêt, des phrases non complétées, etc. Dans ces conditions, la reconnaissance ne sera pas efficace pour traduire correctement le verbal en écrit. Elle le sera si le locuteur parle comme s’il avait un texte écrit à produire, en faisant des pauses entre chacune de ses phrases et en faisant ses ponctuations. Mais il faudra de la persévérance et de l’entraînement. Je crois qu’il serait plus efficace d’utiliser une personne ayant une bonne méthode au clavier et capable de traduire le verbatim du locuteur qui s’affichera à l’écran de la personne sourde ou sur grand écran. Ça m’apparaît une solution plus réaliste.**

1. En évaluation pour les mathématiques, que peut-on faire ?

**Tout dépend des besoins et des tâches qu’on veut faire accomplir par l’adulte. Il faut aussi considérer si l’aide mathématique agira comme adaptation ou comme modification selon qu’on s’adresse aux modalités de la tâche ou à la modification des exigences de la tâche. Il est donc pensable d’utiliser des outils TIC mathématiques comme adaptation si l'on considère ces critères. Nous sommes à réaliser un site portant sur des outils TIC en mathématiques comme adaptation pour des élèves qui éprouvent des problèmes de motricité fine.** <http://motricite.recitmst.qc.ca/>

**Ce site est actuellement en élaboration.**

1. Y a-t-il des outils technologiques pour la dyscalculie?

**Pas de façon spécifique. Toutefois, selon les tâches à réaliser il est possible d’utiliser des outils TIC mathématiques pour supporter un adulte. Voir la question précédente.**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Partie de Mme Brigitte Robert : le dossier de l’apprenant**

1. Exemples de stratégies métacognitives SVP?

**La planification; l’organisation ou la réorganisation de l’information; l’évaluation de son travail ou de son efficacité; la détection du bris de compréhension; l’ajustement pour réparer son bris de compréhension; connaître son fonctionnement cognitif, etc.**

1. Pour un élève n'ayant pas été évalué en FGJ, comment mettre en place les mesures d'aide technologiques aux adultes?

**En suivant les étapes proposées pour l’élaboration du dossier de l’adulte (voir PowerPoint de Brigitte Robert) vous en arriverez à mettre en place les mesures d’aides technologiques si elles sont nécessaires. La commission scolaire de la Rivière-du-Nord a produit un document «Les besoins des élèves au cœur de nos interventions» qui peut aussi vous aider dans votre démarche. Ce qu’il faut retenir, c’est que l’on doit démontrer que les difficultés et les besoins persistent malgré les interventions pédagogiques et didactiques.**

1. Pouvons-nous autoriser des mesures adaptatives pour des tests de classement ou des tests diagnostiques?

**Oui, il est possible de les autoriser. Comme les tests de classement ne sont pas des évaluations sanctionnées par le MELS, ce dernier ne nous questionnera pas à ce sujet. Par contre, il peut être très pertinent de connaître le potentiel de l’apprenant sans les mesures pour commencer à élaborer son dossier.**

1. Est-il nécessaire de remplir l'annexe 7 (et même de faire toute la démarche) pour chaque sigle que fait l'élève?

**Si les sigles que fait l’apprenant ne sont pas sanctionnés, il n’est pas obligatoire de faire la démarche. Par contre, si nous prévoyions accorder une mesure d’adaptation pour chaque cours ou sigle sanctionné, nous devons être capables d’en démontrer la nécessité, et ce pour chaque cours-sigle.**

1. Serait-il possible d'avoir quelques précisions sur la reconnaissance des besoins particuliers de l'élève par le personnel du centre?

**Le personnel du Centre (enseignants, personnel des services complémentaires et direction) peut reconnaître un besoin parce que l’adulte n’atteint pas les exigences établies pour un cours en particulier. C’est pour cette raison que les objectifs des programmes peuvent nous aider à formuler les besoins d’un apprenant. Par exemple, pour le cours FRA2102, si après différentes interventions pédagogiques et didactiques, l’apprenant fait toujours des erreurs dans l’accord du participe passé avec avoir, nous pourrions formuler le besoin comme suit : «a besoin d’écrire des phrases, dont le participe passé avec avoir est bien accordé selon la règle générale». La collaboration de l’enseignant est essentielle pour la reconnaissance des besoins, mais il ne doit pas être seul à intervenir.**

1. Il n'y a pas de plan d'intervention en FGA. On parle plutôt de dossier d'aide. Est-ce suffisant?

**Je pense que oui. À la Commission scolaire des Patriotes, nous utilisons le terme Plan d’Apprentissage Personnalisé.**

1. Les dossiers ne suivent pas entre la FGJ et la FP : comment connaître les besoins particuliers des élèves?

**Il serait sans doute possible, à votre commission scolaire de faire transférer les dossiers d’aide de ces élèves. Par contre, il faut prendre soin de ne pas accorder automatiquement les mesures d’aide du secteur des jeunes. Vous devez démontrer (dans un dossier au nom de l’apprenant) que celui-ci a besoin de certaines mesures d’adaptation pour faire ses apprentissages en FP.**

1. Existe-t-il des manières de connaître les besoins particuliers des élèves en provenance de la FGJ si le dossier ne suit pas? Est-ce que certaines commissions scolaires ont développé des procédures gagnantes?

**Pour moi, la meilleure façon de connaître les besoins particuliers des élèves c’est de faire le suivi des interventions pédagogiques et didactiques (pour ce qui est du scolaire). Nous devons vérifier si, avec l’intervention faite, nous obtenons les résultats escomptés et nous ajuster si nécessaire. Je pense que les commissions scolaires qui s’inspirent du modèle RTI (Réponses à l’intervention), basé sur 3 niveaux d’intervention, obtiennent de bons résultats.**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Autres**

1. Est-ce que vous allez aborder le sujet du financement des mesures d'adaptation en FP et FGA? **Toute la question du financement relève des règles budgétaires et des allocations qui sont allouées pour les différentes mesures.**
2. Le document que vous nous présentez est très complet et bien présenté, mais nous avons déjà tous monté de tels outils dans nos commissions scolaires. Y aurait-il un moyen que nous puissions échanger de tels documents au lieu d'avoir à les construire de notre côté?

**Le MELS réfléchit pour le moment à un moyen qui permettrait la mise en commun des différents documents réalisés dans les commissions scolaires au niveau national. En attendant, nous sommes toujours intéressés à recevoir ce qui se fait dans les commissions scolaires afin de constituer un répertoire le plus complet possible et nous vous invitons faire parvenir tout ce que vous êtes prêts à partager à Céline Frenette, responsable des services complémentaires à la DEAAC.**

1. À la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, nous avons monté un mémo «Besoins particuliers» dans Tosca.net, il serait intéressant de mettre le tout en commun.

**Si vous êtes disposé à partager la documentation, vous pouvez l’envoyer à Céline Frenette.**

**N.B. Le dossier TIC et EHDAA ont été identifiés comme une priorité au RÉCIT-FP. Des webinaires vont notamment être organisés à l'automne (Stéphane Dubé)**

1. Est-ce qu'il y a des documents qui ont été produits par le secteur anglophone qui pourraient être également mis en commun?

**Actuellement, aucun matériel n’a été envoyé par les commissions scolaires anglophones.**

**N.B. Certaines questions n’ont pu être répondues parce qu’elles n’étaient pas suffisamment explicites ou encore parce qu’il aurait fallu aller plus en profondeur au moment où elles ont été posées, mais le «clavardage» n’offrait pas cette possibilité. Il y a aussi certaines questions qui méritent une analyse plus approfondie et pour lesquelles nous reviendrons éventuellement.**

Document synthèse réalisé par Céline Frenette,

responsable des services complémentaires à la DEAAC

[**celine.frenette@mels.gouv.qc.ca**](mailto:celine.frenette@mels.gouv.qc.ca)

tél : 418-643-9754, poste 2407

14 juin 2012